



Dénomination 4P DEVELOPPEMENT

N° Gestion ST029912

Dépôt N° 2846 du 02/03/2012

Acte N° 3/5 Décision des associés (le 25/02/2012)

Séparateur Geidé édité le 02/03/2012

Paramètre 1 Greffe

7802

Paramètre 2 Numéro de gestion

ST029912

Paramètre 3 Type de document

ACTES

Paramètre 4 Millésime

2012

Paramètre 5 Référence document

28463

Paramètre 6 Nombre de pages

0

Paramètre 7 Mode de copie

Avec écrasement

4P DEVELOPPEMENT
Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 Euros
Siège social 34 avenue Maurice Utrillo 95360 Montmagny
EN COURS DE CONSTITUTION
ACTE DE NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Les soussignés,

Monsieur Ricardo PEREZ ALVAREZ, né le 12 octobre 1950 à Barcelone (Espagne), Marié, domicilié au 34, avenue Maurice Utrillo 95360 Montmagny, ainsi que,

Monsieur Stéphane PEREZ, né le 8 août 1973 à Puteaux (92), Célibataire, domicilié au 9 rue des Moulins 77122 Monthyon, ainsi que,

Monsieur Fabien PEREZ, né le 30 septembre 1975 à Aubervilliers (93), Célibataire, domicilié au 11 rue Georges Clemenceau 95350 Saint-Brice, ainsi que,

Monsieur Laurent PEREZ, né le 1 janvier 1980 à Aubervilliers (93), Célibataire, domicilié au 34, avenue Maurice Utrillo 95360 Montmagny.

se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société 4P Développement SAS pour désigner d'un commun accord le premier Directeur Général Adjoint de la Société, conformément aux dispositions de l'article 14 des Statuts de ladite Société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit

I – Nomination du Directeur Général Adjoint

Les soussignés nomment en qualité de Directeur Général Adjoint de la Société

Monsieur Stéphane PEREZ, demeurant 9 rue des Moulins 77122 Monthyon, né le 8 août 1973 à Puteaux (92), de nationalité française

pour une durée indéterminée, et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II – Pouvoirs du Directeur Général Adjoint

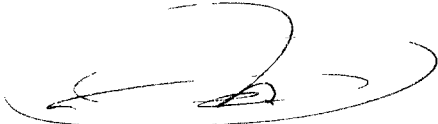
Le Directeur Général Adjoint exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 14 des Statuts.

III – Rémunération du Directeur Général Adjoint

Le Directeur Général Adjoint ne perçoit pas de rémunération. En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à Paris en six originaux, le 27/2/2012

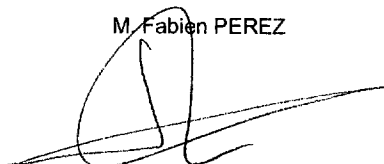
M Ricardo PEREZ ALVAREZ



M. Stéphane PEREZ



M. Fabien PEREZ



M. Laurent PEREZ



4P DEVELOPPEMENT
Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 Euros
Siège social 34 avenue Maurice Utrillo 95360 Montmagny
EN COURS DE CONSTITUTION
ACTE DE NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

Les soussignés,

Monsieur Ricardo PEREZ ALVAREZ, né le 12 octobre 1950 à Barcelone (Espagne), Marié, domicilié au 34, avenue Maurice Utrillo 95360 Montmagny, ainsi que,

Monsieur Stéphane PEREZ, né le 8 août 1973 à Puteaux (92), Célibataire, domicilié au 9 rue des Moulins 77122 Monthyon, ainsi que,

Monsieur Fabien PEREZ, né le 30 septembre 1975 à Aubervilliers (93), Célibataire, domicilié au 11 rue Georges Clemenceau 95350 Saint-Brice, ainsi que,

Monsieur Laurent PEREZ, né le 1 janvier 1980 à Aubervilliers (93), Célibataire, domicilié au 34, avenue Maurice Utrillo 95360 Montmagny.

se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société 4P Développement SAS pour désigner d'un commun accord le premier Directeur Général de la Société, conformément aux dispositions de l'article 14 des Statuts de ladite Société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit

I – Nomination du Directeur Général

Les soussignés nomment en qualité de Directeur Général de la Société

Monsieur Ricardo PEREZ ALVAREZ, demeurant 34 avenue Maurice Utrillo 95360 Montmagny, né le 12 octobre 1950 à Barcelone (Espagne), de nationalité espagnole

pour une durée indéterminée, et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II – Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 14 des Statuts.

III – Rémunération du Directeur Général

Le Directeur Général ne perçoit pas de rémunération. En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à Paris en six originaux, le

M. Ricardo PEREZ ALVAREZ

M. Stéphane PEREZ

M. Fabien PEREZ

M. Laurent PEREZ